



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 27 juin 2018 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, monsieur le conseiller Cédric Tessier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Est absente, madame la conseillère Nathalie Lemieux.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2018-465

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 6 ET 13 JUIN 2018 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 12 JUIN 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 6 et 13 juin 2018 ainsi que de la séance spéciale tenue le 12 juin 2018 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2018-466

AUTORISER LE PAIEMENT DE DÉPENSES DE RÉNOVATION À TOURISME OUTAOUAIS - TRAVAUX DE RÉNOVATION À LA MAISON DU TOURISME - 103, RUE LAURIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du bâtiment situé au 103, rue Laurier et qu'un bail de location est intervenu avec Tourisme Outaouais en 2014 par la résolution numéro CM-2014-796 du 18 juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Outaouais s'est vu confier un nouveau mandat en accueil par le ministère du Tourisme du Québec et que celui-ci requiert le réaménagement de l'aire d'accueil de la Maison du tourisme;

CONSIDÉRANT QUE selon le bail de location la Ville de Gatineau a certaines obligations quant à l'entretien des lieux et l'amélioration locative;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Outaouais demande à la Ville de Gatineau d'assumer certaines dépenses relatives à des travaux d'électricité et de réfection du plancher :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de payer le montant de 22 851,28 \$ incluant les taxes, pour les travaux d'électricité et de réfection du plancher dans le cadre des travaux de réaménagement de l'aire d'accueil à la Maison du tourisme.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 22 851,28 \$ à l'ordre de Tourisme Outaouais, à l'attention de madame France Bélisle, directrice générale, au 103, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 3V8, et ce, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Service des travaux publics.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-62320-532-17265	20 866,26 \$	Édifice - Bureau du tourisme - Entretien des édifices
04-13493	993,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	991,27 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-467

AUTORISER LA MODIFICATION DE LA SERVITUDE PUBLIÉE SOUS LE NUMÉRO 17 024 194 AU REGISTRE FONCIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a autorisé en 2009 le projet de développement Coteau St-Georges phases 1 à 6 (CM-2009-140 du 28 janvier 2009);

CONSIDÉRANT QUE le projet a été autorisé avec le principe de conserver le boisé existant dans les cours arrière et près des cours d'eau et qu'il s'est traduit en deux types de servitudes selon la situation particulière de ceux-ci (soit de non-déboisement et soit de non-construction);

CONSIDÉRANT QUE la servitude, signée par le promoteur et la Ville de Gatineau, a été publiée au Bureau de la publicité des droits sous le numéro 17 024 194 et que tous les immeubles sont affectés sans distinction par les deux types de servitude;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles n'avaient pas à être visés par l'interdiction de construire;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a reçu de nombreuses demandes des propriétaires de la rue Jean-Baptiste-Routhier afin d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire dans leur cour arrière;

CONSIDÉRANT QU'il est possible aujourd'hui de régulariser la situation en modifiant l'acte de servitude;

CONSIDÉRANT QU'une gestion individuelle de la modification de l'acte de servitude par un notaire mandaté par chacun des propriétaires est proposée comme étant la meilleure solution :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la modification de la servitude 17 024 194 enregistrée au registre foncier du Québec conformément à l'approbation initiale du conseil municipal CM-2009-140 du 28 janvier 2009, sur demande des propriétaires des fonds servant, le tout à leur frais;

- mandate le Service du greffe à préparer les documents et coordonner les étapes requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2018-468

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – RUE DOLLARD-DES ORMEAUX - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation de la circulation sur la rue Dollard-Des Ormeaux pour implanter un sens unique en direction sud, entre le boulevard des Allumettières et la rue Élisabeth-Bruyère, dossier RS-18-149, comme illustré au plan numéro CRO-18-315 du 22 mai 2018.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-315 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-469

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT- RUE LUDGER-DUVERNAY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète :

- une modification à la réglementation de la circulation sur la rue Ludger-Duvernay pour implanter un sens unique en direction nord sur toute sa longueur, dossier RS-18-151, comme illustré au plan numéro CRO-18-318 du 23 mai 2018;
- des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue Ludger-Duvernay, dossier RS-18-151, comme illustré au plan numéro CRO-18-318 du 23 mai 2018.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Ludger-Duvernay	Nord	Entre les rues Papineau et Saint-Rédempteur	En tout temps
Ludger-Duvernay	Sud	À partir de la rue Saint-Rédempteur, sur une distance de 58 m vers l'est	Décembre à mars

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Ludger-Duvernay	Sud	À partir de la rue Saint-Rédempteur, sur une distance de 58 m vers l'est	2 heures 8 h à 18 h Lundi au vendredi Avril à novembre

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Les modifications au marquage de chaussée et l'installation de la signalisation requise seront effectuées par l'entrepreneur dans le cadre de la réalisation des travaux.

Adoptée

CE-2018-470

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION –
RUE GARNEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT –
CÉDRIC TESSIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation de la circulation sur la rue Garneau pour implanter un sens unique en direction est, entre les rues Morin et Hélène-Duval, dossier RS-18-153, comme illustrée au plan numéro CRO-18-327 du 30 mai 2018.

Les modifications au marquage de chaussée et l'installation de la signalisation requise seront effectuées par l'entrepreneur entre les rues Saint-Rédempteur et Eddy dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection de la rue Garneau sur ce tronçon.

Pour les tronçons restants (rue Garneau entre les rues Morin et Saint-Rédempteur ainsi qu'entre les rues Eddy et Hélène-Duval) le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-327 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-471*

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS DANS LE BUT D'IMPLANTER UN SYSTÈME DE PRÉEMPTION POUR LES VÉHICULES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE PRIORITÉ POUR LES AUTOBUS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et la Société de transport de l'Outaouais désirent conclure une entente et préciser les droits et responsabilités de chacune d'elles concernant l'implantation d'un système de préemption pour les véhicules du Service de sécurité incendie et de priorité pour les autobus;

CONSIDÉRANT QU'un projet commun permet d'optimiser les ressources humaines, matérielles et financières requises dans le cadre des projets de chacune des organisations :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Société de transport de l'Outaouais concernant l'implantation d'un système de préemption pour les véhicules du Service de sécurité incendie et de priorité pour les autobus.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-472*

RÈGLEMENT NUMÉRO 834-2018 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 175 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LES TRAVAUX DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET LE PROLONGEMENT D'UN SENTIER PIÉTONNIER DANS LE PROJET D'HABITATION COMMUNAUTAIRE INTÉGRÉ AU 34, RUE DESCHÊNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 834-2018 autorisant une dépense et un emprunt de 175 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc et le prolongement d'un sentier piétonnier dans le projet d'habitation communautaire intégré, au 34, rue Deschênes.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-473*

RÈGLEMENT NUMÉRO 838-2018 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 7 900 000 \$ POUR RÉALISER LES TRAVAUX DE LA PHASE 1 DU PROJET D'ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN PINK

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 838-2018 autorisant une dépense et un emprunt de 7 900 000 \$ pour réaliser les travaux de la phase 1 du projet d'élargissement du chemin Pink.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-474* RÈGLEMENT NUMÉRO 300-22-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-2006 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE BUT DE PROLONGER LA PÉRIODE OÙ LA VOIE RÉSERVÉE AU TRANSPORT COLLECTIF SUR LE BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ EST EN VIGUEUR

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 300-22-2018 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la ville de Gatineau dans le but de prolonger la période où la voie réservée au transport collectif sur le boulevard Alexandre-Taché est en vigueur.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-475 SOUSSION 2018 SP 033 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SERVICES MUNICIPAUX - RUE AMHERST, ENTRE LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH ET LE RUISSEAU DE LA BRASSERIE - PROJET 17-3086 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les études préparatoires, le programme technique, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet de Services municipaux de la rue Amherst, entre le boulevard Saint-Joseph et le ruisseau de la Brasserie, basé sur les prix forfaitaires et unitaires inscrits à l'offre de prix, pour un montant approximatif de 332 852,63 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 mai 2018, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme CIMA+ S.E.N.C. à déposer et signer toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et aux autorités compétentes en la matière pour les travaux se rapportant au présent contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16001-030-17269	3 938,81 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 17-3086 - Honoraires professionnels - Rue Amherst
18-18010-007-17270	300 000,00 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – 17-3086 - Honoraires professionnels – Rue Amherst, entre le boulevard Saint-Raymond et le ruisseau de la Brasserie
04-13493	14 475,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	14 438,82 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-476

SOUSSION 2018 SP 154 - MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - APPEL D'OFFRES NUMÉRO CHI-20192021 - ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Sulfate d'aluminium, Sulfate ferrique, Chlore gazeux et Hydroxyde de sodium;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'Union des municipalités du Québec s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'Union des municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sulfate d'aluminium dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2019, 2020 et 2021 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192021 mis en place par l'Union des municipalités du Québec couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 et visant l'achat de sulfate d'aluminium nécessaire aux activités de notre organisation municipale;
- confie à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021;
- pour permettre à l'Union des municipalités du Québec de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Gatineau s'engage à fournir à l'Union des municipalités du Québec les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'Union des municipalités du Québec et en retournant ce document à la date fixée;
- confie à l'Union des municipalités du Québec, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux ans, plus une année supplémentaire en option, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;
- confie à l'Union des municipalités du Québec la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

- si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, la Ville de Gatineau s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Le taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'Union des municipalités du Québec et à 3,5 % pour celles non membres de l'Union des municipalités du Québec;
- transmettre un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

De plus, que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépissé au long.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2019, 2020 et 2021 le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-477

SOUMISSION 2018 SP 155 - MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - APPEL D'OFFRES NUMÉRO CHI-20192020 - ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de former, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'Union des municipalités du Québec s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'Union des municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire participer à cet achat regroupé pour se procurer l'hypochlorite de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2019 et 2020 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- confirme, comme les lois le permettent, son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192020 mis en place par l'Union des municipalités du Québec couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 et visant l'achat d'hypochlorite de sodium nécessaire aux activités de notre organisation municipale;
- confie à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020;
- permette à l'Union des municipalités du Québec de préparer son document d'appel d'offres et s'engage à fournir à l'Union des municipalités du Québec les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'Union des municipalités du Québec et en retournant ce document à la date fixée;
- confie à l'Union des municipalités du Québec, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;
- si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, la Ville de Gatineau s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- reconnais que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Le taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'Union des municipalités du Québec et à 3,5 % pour les celles non membres de l'Union des municipalités du Québec;
- transmet un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

De plus, que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2019 et 2020 le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-478

SOUSSION 2018 SP 111 - FOURNITURE, LIVRAISON, PLANTATION ET ENTRETIEN D'ARBRES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 3 mai 2018, à savoir :

Section 1 : Paysage Rossignol inc., 453, rue Sainte-Julie Est, Saint-André-Avellin, Québec, J0V 1W0, pour la fourniture, la livraison et la plantation d'environ 181 arbres de différents calibres, et ce, à divers endroits sur le territoire de la ville, basés sur les prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 90 722,17 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Section 2 : Groupe Vert Plus, 780, rue de Vernon, suite B, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour la réception et la plantation d'environ 1 580 arbres en pot dans le cadre de projets de reboisement sur sites forestiers, basés sur les prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 83 179,58 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13044-002-17263	82 841,43 \$	Agrile du frêne - Remplacement d'arbres – Environnement - Arbres 2018
18-13044-009-17264	75 954,04 \$	Agrile du frêne - Remplacement d'arbres – Reboisement sur sites non aménagés 2018
04-13493	7 562,59 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 543,69 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-479*

BAIL - LOCATION D'ESPACE POUR INSTALLER ET MAINTENIR UN SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION SUR LE TOIT DU CENTRE HOSPITALIER DE PAPINEAU - 155, RUE MACLAREN EST - LOT 2 598 533 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE le Service de police se devait d'installer un système de radiocommunication pour les interventions d'urgence de la Ville de Gatineau dans le secteur de Buckingham, comprenant deux antennes, un abri d'équipement et différents autres équipements de télécommunication;

CONSIDÉRANT QUE le seul endroit convenable pour cette installation de première importance, est le toit de l'immeuble du Centre hospitalier de Papineau, situé au 155, rue Maclaren Est, lot 2 598 533 du cadastre du Québec, géré par le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais, sur le lot 2958533 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une permission d'occupation des lieux par la Ville de Gatineau a été émise par le Centre intégré de santé et de services sociaux, le 11 mai 2016 afin que le système de radiocommunication soit installé et fonctionnel dès la fin d'octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire louer cet espace pour maintenir et assurer le fonctionnement du système de radiocommunication sur la toiture du Centre hospitalier de Papineau;

CONSIDÉRANT QUE le bail sera rétroactif au 1^{er} mai 2016 compte tenu du début de l'installation du système;

CONSIDÉRANT QUE le Service des biens immobiliers, après négociations et sous la recommandation du Service de police, est favorable à cette location :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le bail à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais pour la location d'espace sur le toit du Centre hospitalier de Papineau, pour les besoins opérationnels du Service de police, comprenant deux antennes, un abri d'équipement et différents autres équipements de télécommunication, avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2016 et sujet aux conditions suivantes :
 - Bail d'une durée de 10 ans se terminant le 30 avril 2026;
 - Une option de renouvellement de cinq ans à un loyer à être renégocié;
 - Loyer annuel de 2 600 \$ plus les taxes applicables;
 - Loyer ajusté à l'indice des prix à la consommation annuellement à compter de la deuxième année;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme du présent bail en s'assurant du respect des termes et conditions du bail annexé à la présente résolution;
- d'autoriser le trésorier à puiser à même le poste budgétaire 02-21601-511 du Service de police, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente résolution pour toute la durée du présent bail et de l'option de renouvellement s'il y a lieu et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente résolution.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2018.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-480

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ DE SERVITUDES DE DRAINAGE - PARTIE DES LOTS 2 305 156, 2 305 158, 2 305 159 ET 4 822 428 DU CADASTRE DU QUÉBEC - PROJET DU VIRGILIER, PAQUIN ET POIRIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit commencer, à l'automne 2018, des travaux de drainage dans le secteur des rues du Virgilier, Poirier et Paquin;

CONSIDÉRANT QU'afin de pouvoir commencer ces travaux, la Ville de Gatineau doit acquérir des servitudes réelles et perpétuelles de drainage chez divers propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à ces transactions :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- d'acquérir d'Hydro-Québec, une servitude de drainage sur deux parties du lot 4 822 428 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau ayant une superficie totale de 5 058,5 m², comme montré au plan ci-joint préparé par Doris Lapointe, arpenteure-géomètre le 15 février 2018, en contrepartie d'une somme de 55 000,00 \$ plus les taxes applicables;

- d'acquérir de monsieur Marc Bernard Perron, une servitude de drainage sur une partie des lots 2 305 156 et 2 305 158 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau ayant une superficie totale de 280 m², comme montré au plan ci-joint préparé par Doris Lapointe, arpenteure-géomètre le 15 février 2018, en contrepartie d'une somme de 36 400 \$ plus les taxes applicables;
- d'acquérir de monsieur Marc Tassé, une servitude de drainage sur une partie du lot 2 305 159 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau ayant une superficie totale de 142 m², comme montré au plan ci-joint préparé par Doris Lapointe, arpenteure-géomètre le 15 février 2018, en contrepartie d'une somme de 22 000 \$ plus les taxes applicables;
- de mandater le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs aux servitudes et à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite aux présentes;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature des actes de servitude, comme prévu aux promesses de cession de servitude, si requis, et à effectuer la gestion en bonne et due forme des transactions en s'assurant du respect des termes et conditions des actes à intervenir;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite aux présentes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15001-006-17266	57 743,12 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 15-3070 - Drainage pluvial – Rue du Virgilier
18-15001-006-17267	38 215,45 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 15-3070 - Drainage pluvial – Rue du Virgilier
18-15001-006-17268	23 097,25 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 15-3070 - Drainage pluvial – Rue du Virgilier
04-13493	5 670,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 655,83 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-481*

**VENTE DE TERRAIN - TECHNOPARC - 3990591 CANADA INC. - LOT 5 676 553
DU CADASTRE DU QUÉBEC - 95, BOULEVARD DE LA TECHNOLOGIE -
DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC – ISABELLE N. MIRON**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 5 676 553 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 17 004,40 m², situé dans le parc d'Affaires Technoparc de Gatineau au 95, boulevard de la Technologie;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3990591 Canada inc. a déposé une promesse d'achat le 10 mai 2018 et propose d'acquérir le lot 5 676 553 du cadastre du Québec, d'une superficie de 17 004,40 m²;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur prévoit construire trois bâtiments d'une superficie minimale de 696 m² d'aire au sol chacun, dans des délais de 12 mois à compter de la signature de l'acte de vente pour le premier, 36 mois à compter de la signature de l'acte de vente pour le deuxième et 60 mois à compter de la signature de l'acte de vente pour le troisième;

CONSIDÉRANT QU'une fois les travaux terminés, les trois bâtiments accueilleront une entreprise de service de construction non résidentielle, commerciale et institutionnelle (entrepreneur général) et autres espaces offerts en location;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente total de 399 013,77 \$ ($\pm 23,47$ \$/m²) a été calculé à partir du taux unitaire prévu à la grille de prix adoptée par le conseil municipal le 20 janvier 2015 sous le numéro CM-2015-49, soit le taux en vigueur au moment de l'acceptation du projet de vente par le Secrétariat au développement économique en avril 2018 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de vendre à la compagnie 3990591 Canada inc., ou à une nouvelle société à être constituée, dans laquelle monsieur Louis-Joseph Beaudoin sera administrateur, le lot 5 676 553 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie totale de 17 004,40 m², au prix de 399 013,77 \$ ($\pm 23,47$ \$/m²) plus la TPS et la TVQ si applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse d'achat soumise et dûment signée le 10 mai 2018 par la compagnie 3990591 Canada inc.;
- de mandater le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, comme prévu dans l'offre d'achat, si requis;
- de mandater le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme de la vente en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte de vente à intervenir, notamment quant aux obligations de construction, et autoriser ce dernier, advenant le défaut de la compagnie 3990591 Canada inc., de la nouvelle société à être constituée, dans laquelle monsieur Louis-Joseph Beaudoin sera administrateur, à confisquer la sureté de 10 % en garantie de l'obligation de construction ainsi qu'à accorder un nouveau délai pour poursuivre et terminer les travaux;
- de mandater les Services juridiques, advenant le défaut de la compagnie 3990591 Canada inc., de la nouvelle société à être constituée, dans laquelle monsieur Louis-Joseph Beaudoin sera administrateur, de respecter l'ensemble des termes et conditions de l'acte de vente, incluant le respect du nouveau délai pour poursuivre et terminer les travaux, à entreprendre les procédures de rétrocession du lot faisant l'objet de la présente vente, le tout conformément aux termes et conditions de l'acte de vente à intervenir.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente et à procéder à la signature de la main levée de l'obligation de construction lorsque tous les travaux auront été complétés à la satisfaction des services municipaux concernés.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-482

SOUSSION 2018 SP 070 - SERVICE DE CHANGEMENT DE PNEUS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme Service de Pneus K&S Kelly, 627, rue Auguste-Mondoux, Gatineau, Québec, J9J 3K2, pour le service de changement de pneus pour un montant total approximatif pour un an de 62 908,57 \$ pour le secteur ouest et de 58 723,48 \$ pour le secteur est incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 mai 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour chacun des secteurs.

Les contrats seront valides pour un an avec la possibilité de le prolonger pour une période de deux ans.

De plus, ce comité autorise le Service des travaux publics à se prévaloir des années optionnelles. Les prix seront révisés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2019 à 2021 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
02-19800-547	Ateliers mécaniques Administration – Entretien des pneus
02-21800-547	Ateliers mécaniques Police – Entretien des pneus
02-22800-547	Ateliers mécaniques Incendie – Entretien des pneus
02-30800-547	Ateliers mécaniques Administration – Entretien des pneus
02-30810-547	Ateliers mécaniques Général – Entretien des pneus
02-30820-547	Ateliers mécaniques Petits équipements – Entretien des pneus
02-30830-547	Ateliers mécaniques Admin et ingénierie – Entretien des pneus
02-30840-547	Ateliers mécaniques Location – Entretien des pneus
02-39800-547	Ateliers mécaniques Voirie – Entretien des pneus
02-39850-547	Ateliers mécaniques Neige – Entretien des pneus
02-49800-547	Ateliers mécaniques Aqueduc & Égouts – Entretien des pneus
02-49810-547	Ateliers mécaniques Environnement – Entretien des pneus
02-69800-547	Ateliers mécaniques Gestion édifices – Entretien des pneus
02-71800-547	Ateliers mécaniques Parcs et espaces verts – Entretien des pneus

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-483

SOUSSION 2017 SP 162A - RÉFECTION DU PUIIS DE RÉPARATION #7 AU 476, BOULEVARD SAINT-RENÉ EST - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme DLS construction inc., 1910, chemin Pink, suite 200, Gatineau, Québec, J9S 3N9, pour la reconstruction du puits de réparation #7 au 476, boulevard Saint-René Est, pour un montant total de 141 419,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 avril 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-16005-012-17283	82 973,00 \$	Atelier mécaniques - Mise à niveau des installations de la fosse #7 – 476, boulevard Saint-René Est
11-18010-002-17284	46 161,62 \$	Atelier mécaniques - Mise à niveau des installations de la fosse #7 – 476, boulevard Saint-René Est (suite)
04-13493	6 150,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 134,63 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-484

RENOUVELLEMENTS DE CONTRATS - SOUMISSION 2017 SP 189 - Fourniture de pièces de balais Elgin et soumission 2017 SP 190 - Fourniture de pièces de balais Johnston - Service des Travaux Publics

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjudger les contrats :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2017-796	---	Pièces d'équipement Bergor inc.	2017 SP 189 - Fourniture de pièces pour balais Elgin	59 248,84 \$	8 septembre 2018 au 7 septembre 2019	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
CE-2017-797	---	Pièces d'équipement Bergor inc.	2017 SP 190 – Fourniture de pièces pour balais Johnston	99 768,31 \$	8 septembre 2018 au 7 septembre 2019	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la période optionnelle prévue aux divers contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la période optionnelle prévue aux divers contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées pour les divers dossiers cités ci-haut.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-485

SOUSSION 2018 SP 102 - LOCATION DE CAMIONS 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Location de camions Excellence PacLease, Division de camions Excellence Peterbilt, 1041, rue Nobel, Sainte-Julie, Québec, J3E 1Z4, pour la location de trois camions 10 roues avec équipement de déneigement, pour un montant total approximatif de 169 875,56 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 mai 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat débutera le 1^{er} novembre 2018 et se terminera le 31 mars 2019 avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une saison.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2019 à 2021 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-516-17285	155 119,03 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige - Location - Machinerie
04-13493	7 387,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 369,03 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-486

SOUSSION 2018 SP 072 - SERVICE DE TERREAUTAGE DE TERRAINS SPORTIFS ET FOURNITURE DE TERRE DE CULTURE ET VÉGÉTALE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pelouse Santé inc., 66-104, rue Dubois, Saint-Eustache, Québec, J7P 4W9, pour les services de terreautage des terrains sportifs et la fourniture de terre de culture et végétale, pour un montant total approximatif pour deux ans de 66 992,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 avril 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux ans avec la possibilité de renouvellement d'une période additionnelle d'une année.

De plus, ce comité autorise le Service des travaux publics à se prévaloir de l'année optionnelle, le cas échéant.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71425-521-17286	30 586,72 \$	Terrains sportifs – Entretien et réparation d'infrastructures
04-13493	1 456,68 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 453,04 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-487

SOUSSION 2018 SP 031 - FOURNITURE D'HUILE EN VRAC - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les industries CD, 703, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 8A7, pour la fourniture d'huile en vrac, pour un montant approximatif pour deux ans de 99 054,41 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 avril 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	DESCRIPTION
02-30810-633	Ateliers mécaniques graisse et lubrifiant

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-488

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - SOUSSION 2016 SP 124 - NETTOYAGE DE PUISARDS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2016-621	---	Clean Water Works Inc.	2016 SP 124 – Nettoyage de puisards	45 619,78 \$	7 juillet 2018 au 6 juillet 2019	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une seule année optionnelle est prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la seule période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la seule période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée pour le dossier cité ci-haut.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-489*

DEMANDE DE SUBVENTION - STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE 2016-2021

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 du gouvernement du Québec, le Secrétariat à la jeunesse du Québec lance un appel de projets visant la mise en œuvre de Stratégies jeunesse en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QU'un projet déposé par un organisme municipal qui a déjà déployé des démarches ou projets jeunesse dans le passé et qui souhaite réaliser une initiative ou une mise à jour reliée à ses travaux jeunesse, au préalable, est éligible à une subvention maximale de 20 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Sommet jeunesse et l'Identité jeunesse sont identifiés comme prioritaires aux actions de la Commission jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE si acceptée, la subvention de la Stratégie d'action jeunesse complètera les budgets déjà prévus pour la réalisation du Sommet jeunesse 2018 et contribuera à la création d'une identité jeunesse et d'un site Web pour promouvoir l'offre de service ciblant les adolescents à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les membres recommandaient au conseil municipal d'appuyer la demande de subvention, lors de la rencontre de la Commission jeunesse du 26 mai 2018 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'appuyer le dépôt des projets Sommet jeunesse et Identité jeunesse ados ainsi que son site Web, au montant de 20 000 \$, à l'appel de projets de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021;
- d'autoriser madame Geneviève D'Amours, chef de la Planification et du développement des communautés au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, à signer cette demande de subvention;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente qui sera proposé par la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021, si la subvention est octroyée.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-490*

SIGNATURE DE L'ENTENTE SECTORIELLE VISANT LE RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE LES MILIEUX DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION – 82 610 \$

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et le ministère de la Culture et des Communications ont soumis un projet d'entente sectorielle visant le renforcement des liens entre les milieux de la culture et de l'éducation;

CONSIDÉRANT QUE cette entente sectorielle vise à soutenir des initiatives permettant d'améliorer les collaborations entre les milieux de la culture et de l'éducation en Outaouais au bénéfice de la jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE neuf partenaires régionaux souhaitent collaborer à cette entente sectorielle;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire prévoit une contribution totale de 50 000 \$ à cette entente sectorielle via le Fonds d'appui au rayonnement des régions;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Culture Outaouais assurera la gestion de cette entente sectorielle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le ministère de la Culture et des Communications ont conclu l'entente de développement culturel 2018-2020, conformément aux résolutions numéros CM-2017-523 du 13 juin 2017 et CM-2018-156 du 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de développement culturel prévoit une contribution totale de 36 305 \$ de la Ville de Gatineau sur trois ans et une contribution totale de 46 305 \$ du ministère de la Culture et des Communications sur trois ans pour une entente visant le rapprochement et la collaboration entre les milieux de la culture, du patrimoine et de l'éducation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver l'entente sectorielle visant le renforcement des liens entre les milieux de la culture et de l'éducation;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente sectorielle visant le renforcement des liens entre les milieux de la culture et de l'éducation;
- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques à Culture Outaouais sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres;
- de nommer monsieur Arash Mohtashami-Maali, ou ses représentants, à titre de représentants de la Ville de Gatineau au Comité de gestion et au Comité de suivi de l'entente sectorielle culture-éducation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72011-971	58 406 \$	Politique culturelle - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-72011-999	58 406 \$		Politique culturelle - Autres
02-72011-971		58 406 \$	Politique culturelle - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2018.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-491

SOUSSION 2017 SP 113 - ENTRETIEN ET RÉPARATION DES LAVEUSES À PRESSION ET ACHAT DE SAVON EN VRAC**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Hydro Pompe 4533011 Canada inc., 1215, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 7J2, pour l'entretien, la réparation des laveuses à pression et la fourniture de savon en vrac, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant approximatif pour trois ans de 144 144,16 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 avril 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité retient les prix unitaires soumis pour la location de laveuse à pression sur demande.

Le contrat sera d'une durée de trois ans débutant à la date d'adjudication. Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2019 et 2020 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30910-542-17271	2 000,00 \$	Édifice Eardley – Aylmer - Ateliers municipaux - Entretien et équipements
02-30910-661-17272	400,00 \$	Édifice Eardley – Aylmer - Ateliers municipaux – Articles de nettoyage
02-30920-661-17273	1 500,00 \$	100, rue d'Edmonton – Hull - Ateliers municipaux - Articles de nettoyage
02-30930-542-17274	5 500,00 \$	Édifice Eugène-Beaudoin – Gatineau - Ateliers municipaux – Entretien et équipements
02-30930-661-17275	500,00 \$	Édifice Eugène-Beaudoin – Gatineau - Ateliers municipaux - Articles de nettoyage
02-30950-542-17276	2 200,00 \$	Ateliers municipaux - Secteur est - Entretien et équipements
02-30950-661-17277	400,00 \$	Ateliers municipaux - Secteur est - Articles de nettoyage
02-30810-661-17278	1 605,57 \$	Général - Ateliers mécaniques - Articles de nettoyage
02-22200-542-17279	11 000,00 \$	Opérations – Incendies - Entretien et équipements
02-22200-661-17280	7 499,99 \$	Opérations – Incendies - Articles de nettoyage
02-30920-542-17281	5 500,00 \$	100, rue d'Edmonton – Hull - Ateliers municipaux - Entretien et équipements
02-30810-542-17282	5 768,70 \$	Général - Ateliers mécaniques - Entretien et équipements
04-13493	2 089,51 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 084,30 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-492

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-21 POUR UN MONTANT TOTAL DE 472 281,61 \$ POUR LA PÉRIODE DU 24 AU 30 MAI 2018**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-21 d'un montant de 472 281,61 \$ pour la période du 24 au 30 mai 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-493

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 21 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 23 - LISTE DE RÉQUISITIONS NUMÉRO 18 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 22**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 21, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 23, la liste des réquisitions numéro 18 ainsi que la liste des embauches numéro 22 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 21	Pièces de comptes à payer	33 790,68 \$	4 au 8 juin 2018
Liste PD numéro 23	Pièces de comptes à payer	303 957,57 \$	4 au 8 juin 2018
Liste des réquisitions numéro 18	Pièces de comptes à payer	25 181,21 \$	4 au 8 juin 2018
Liste des embauches numéro 22	Embauche du personnel temporaire	573 401,53 \$	27 mai au 2 juin 2018

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-494

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-22 POUR UN MONTANT TOTAL DE 623 773,44 \$ POUR LA PÉRIODE DU 31 MAI AU 6 JUIN 2018**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-22 d'un montant de 623 773,44 \$ pour la période du 31 mai au 6 juin 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-495*

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2018-330 DU 15 MAI 2018-
DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DE LA CORPORATION DU CENTRE
CULTUREL DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-330 du 15 mai 2018, acceptait le dépôt du rapport d'activité 2017 de la Corporation du centre culturel de Gatineau et d'approprier la somme de 303 293 \$ à même le surplus de l'organisme de l'année 2017 afin d'effectuer l'acquisition d'équipements spécialisés pour un montant de 93 000 \$, de procéder à l'amélioration de ses actifs y incluant le service à la clientèle et le développement de projets pour un montant de 125 000 \$ et de rembourser à la Ville de Gatineau une somme de 85 293 \$ relié au financement des rénovations de la salle Odyssee;

CONSIDÉRANT QUE les projets soumis reliés au montant de 125 000 \$ ne constituent pas des projets d'immobilisation mais plutôt des projets de nature opérationnelle, il y a lieu que ces dépenses soient comptabilisées au niveau des états financiers de la Corporation de la Maison de la culture au lieu d'être comptabilisées au niveau des activités de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la résolution numéro CE-2018-330 du 15 mai 2018 afin d'ajouter à la fin de la résolution la phrase suivante :

Le trésorier est autorisé à verser une subvention supplémentaire de 125 000 \$ plus les taxes, pour l'année 2018 afin de permettre à la Corporation de la Maison de la culture de Gatineau de réaliser les projets associés à l'amélioration de ses actifs, le service à la clientèle et le développement de projets.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72131-951.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2018.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-496

**MODIFICATIONS - CALENDRIER DES RÈGLES DE CONSERVATION -
SERVICE DE POLICE - DOSSIERS OPÉRATIONNELS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est assujettie à la Loi sur les archives (chapitre-A-21.1) et qu'elle doit établir un calendrier de conservation pour les dossiers de l'ensemble des services municipaux;

CONSIDÉRANT la particularité des dossiers opérationnels du Service de police, la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe, en collaboration avec le Service de police, a produit et fait approuvé par le comité exécutif lors de sa réunion du 3 mai 2006 (CE-2006-605) un calendrier des délais de conservation pour ce type de dossiers qui a été mis à jour en 2012 à la suite de la publication, par Bibliothèque et Archives nationales du Québec du Recueil de gestion des archives à l'intention des services de police;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'adopter des modifications au calendrier afin de répondre aux besoins de modernisation de gestion et de suivis opérationnels de ce type de dossiers du Service de police;

CONSIDÉRANT QUE la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe et le Service de police ont travaillé en partenariat afin d'analyser les délais de conservation;

CONSIDÉRANT QUE la chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche l'acceptation de la mise à jour 2018 du calendrier des règles de conservation des dossiers opérationnels du Service de police :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les modifications apportées au calendrier des règles de conservation des dossiers opérationnels du Service de police.

De plus, il est résolu d'autoriser le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer tous les documents de présentation et, la chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe à transmettre les documents à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec BAnQ pour approbation finale.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste des subventions du budget discrétionnaire des membres du conseil selon la délégation de pouvoir du comité exécutif – Période du mois de mai 2018

CE-2018-497

SOUSSION 2018 SP 126 - GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT, SENTIER D'ACCÈS UNIVERSEL ET STATIONNEMENT ÉCOLOGIQUE, PARC DU LAC-BEAUCHAMP - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Equinoxe JMP, 6369472 Canada inc., situé au 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour la gestion des eaux de ruissellement, sentier d'accès universel et stationnement écologique, parc du Lac-Beauchamp, pour un montant total de 788 684,93 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 31 mai 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15018-002-17287	440 573,44 \$	PDI - Lac Beauchamp - Étude sur la problématique - Travaux
06-30395-002-17288	209 120,29 \$	Parc du Lac-Beauchamp – Environnement - Sentier d'accès universel
18-14020-014-17289	31 154,00 \$	Travaux en accessibilité universelle - Access au lac Beauchamp
06-30795-001-17290	9 855,70 \$	Travaux d'accessibilité universelle - Édifices - Travaux
02-47320-521-17291	29 471,04 \$	Plan d'action de la Politique environnementale – Entretien et réparation d'infrastructure
04-13493	34 298,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	34 212,36 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-498

SOUSSION 2017 SP 065 - FOURNITURE DE CADRES, GRILLES, GUIDEURS ET PRODUITS D'AQUEDUC - SERVICE DES FINANCES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Lemaire inc., 33, chemin du Fleuve, Coteau-Du-Lac, Québec, J0P 1B0, pour la fourniture de cadres, couvercles, grilles et guideurs, sur la base des prix unitaires, pour un montant approximatif pour trois ans de 1 498 095,60 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 janvier 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires aux budgets 2019 à 2021 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires d'inventaire :

POSTE	DESCRIPTION
04-15100	Poste d'inventaire - Aylmer
04-15110	Poste d'inventaire - Hull
04-15120	Poste d'inventaire - Gatineau
04-15130	Poste d'inventaire - Buckingham

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-499

RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI EMPLOYÉ NUMÉRO 105620

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 105620 a été embauché le 16 juin 2003;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 105620 est absent du travail sans justification depuis le 14 mars dernier;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective, plus particulièrement l'article 20.03;

CONSIDÉRANT la correspondance transmise à l'employé numéro 105620 lui ordonnant de se présenter au travail le 9 avril dernier et qu'à défaut de le faire, la Ville considérerait son absence comme étant un abandon d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 105620 ne s'est pas présenté au travail le 9 avril dernier et que la Ville est toujours sans nouvelle de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE la correspondance du 19 avril dernier avisant l'employé numéro 105620 que la Ville considère qu'il a abandonné son emploi;

CONSIDÉRANT la position du service concerné et du Service des ressources humaines eu égard à la présente recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la rupture du lien d'emploi de l'employé numéro 105620 en date du 17 avril 2018.

Adoptée

CE-2018-500

AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR ALAIN DEROUIN À UN SURCROÎT DE TRAVAIL AU POSTE DE CONTREMAÎTRE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a été autorisé à combler un surcroît de travail temporaire à titre de contremaître à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics pour une période de 36 mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire de monsieur Alain Derouin à titre de contremaître à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics pour une période de 36 mois.

Le poste de contremaître est situé à la classe 2 de la Politique salariale et recueil des cadres.

Cette ressource temporaire en surcroît sera financée à même le budget 18-18016-001, prévu à cet effet pour le projet de cadencage.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-501

FIN DU LIEN D'EMPLOI - EMPLOYÉS AQUATIQUES

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective des salariés aquatiques le 16 juin 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 14.02 à l'effet qu'un salarié ne peut se déclarer non disponible plus de deux sessions consécutives et qu'à défaut de fournir des disponibilités suivant cette période, l'employeur met fin au lien d'emploi;

CONSIDÉRANT qu'en application de cet article, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi des salariés aquatiques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la fin d'emploi administrative des salariés aquatiques dont les numéros d'employés sont les suivants : 109042, 109560, 109683, 113254, 113310, 113326 et 113901.

Adoptée

CE-2018-502

FIN DU LIEN D'EMPLOI - EMPLOYÉS AQUATIQUES

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective des salariés aquatiques le 16 juin 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 14.03 à l'effet qu'un salarié saisonnier doit offrir des disponibilités à chaque année et qu'à défaut de fournir des disponibilités suivant cette période, l'employeur met fin au lien d'emploi;

CONSIDÉRANT qu'en application de cet article, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi des salariés aquatiques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la fin d'emploi administrative des salariés aquatiques dont les numéros d'employés sont les suivants : 110179, 110885, 111207, 111600, 112276, 112469, 112806 et 112976.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif